

AA/EA

	Date	Décision	Nature	Folio n°
Commune de Flers	06.03.2024	D408	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

D E C I S I O N

par délégation du

Conseil Municipal

OBJET	INVESTISSEMENTS 2024 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) RECONSTRUCTION ET EXTENSION DE LA MAIRIE DE FLERS TRANCHE 2
--------------	--

A la date ci-dessus, le Maire de FLERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération n° 2023-477 du 19 juin 2023, lui déléguant les attributions de l'Assemblée Communale prévues par les articles précités, et notamment la délégation n° 26,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Municipal	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	06 MARS 2024
Date de mise en ligne sur le site internet	06 MARS 2024

Suite à l'incendie de la Mairie de Flers survenu le 09 novembre 2019, la Ville de Flers a engagé une étude pré-opérationnelle interne afin de regarder l'ensemble des scénarios possibles de reconstruction.

L'étude met en exergue un certain nombre de difficultés dans le fonctionnement des services, notamment sur la question d'éloignement des services (différents sites).

Il est donc prévu de regrouper les services accessibles au public ainsi que les services back office sur le site Mairie. Ce projet nécessite un agrandissement des locaux (extension et / ou surélévation du bâtiment), demandant des études approfondies en programmation (AMO) et maîtrise d'œuvre.

Afin d'approfondir et de concrétiser le scénario de reconstruction et extension de la Mairie de Flers, le recrutement d'un Assistant à Maitrise d'Ouvrage a été opéré. Les études menées par l'AMO missionné ont permis de lancer un concours de maîtrise d'œuvre afin de présélectionner 5 équipes composées d'architectes et de bureaux d'études techniques (fluides, thermique, électricité CFO / CFA, structure). A l'issue de ce concours de maîtrise d'œuvre, l'équipe de maîtrise d'œuvre devrait être retenue par le conseil municipal en février 2024.

Le coût total estimatif de cette opération s'élève à 10 337 355.20 €HT

1^{ère} tranche : 915 050.00 €
2^{nde} tranche : 3 222 305.20 €
3^{ème} tranche : 4 900 000.00 €
4^{ème} tranche : 1 300 000.00 €

La Tranche 2 portera sur la maîtrise d'œuvre de la phase chantier, ainsi que les travaux préparatoires : démolition, terrassement, fondations spécifiques, gros œuvre.

Ainsi, ce projet inscrit au budget 2024 peut bénéficier de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) selon le plan de financement suivant :

4-3-1 Acquisition, construction, modernisation ou réhabilitation de bâtiments publics			
		Montant HT	Montant TTC
Reconstruction et extension de la Mairie de Flers - Tranche 2		3 222 305,20 €	3 866 766,24 €
Plan de financement			
Etat - DETR	30%	966 691,56 €	966 691,56 €
Autofinancement	70%	2 255 613,64 €	2 900 074,68 €
TOTAL		3 222 305,20 €	3 866 766,24 €

La décision n° D393 ne mentionnait pas le coût total de l'opération, ni le coût de chaque tranche. Il convient par la présente de remédier à cette imprécision

Le Maire,

- 1- ANNULE** la décision n° D393 du 29 Janvier 2024.
- 2- SOLLICITE** la DETR au taux maximal, auprès de l'Etat, pour les travaux cités ci-dessus.
- 3- APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus.
- 4- PRECISE** que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet sont prévus au BP 2024.

Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-216101691-20240306-D408-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2024

Publication : 06/03/2024

Yves GOASDOUE